Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Rapport 2023

CEPSA CHIMIE BÉCANCOUR, INC.

À propos de ce rapport

Ce rapport est produit par CEPSA CHIMIE BÉCANCOUR, INC. (ci-après « CEPSA CHIMIE BÉCANCOUR », « la Société », « notre » ou « nos ») pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 (la « Période de déclaration ») et énonce les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou des enfants soit utilisé à n'importe quelle étape de la production de marchandises au Canada ou ailleurs, ou de marchandises importées au Canada par la Société.

Le présent rapport constitue le premier rapport préparé par la Société conformément à la nouvelle Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi »). CEPSA CHIMIE BÉCANCOUR cherche toujours à se surpasser. Par conséquent, la Société a non seulement des valeurs solides et agit de manière éthique, en plus d'avoir des politiques pertinentes pour s'assurer d'être conforme aux réglementations de l'industrie.

CEPSA CHIMIE BÉCANCOUR s'engage à améliorer ses pratiques de lutte contre l'esclavage et la traite des personnes. Le Groupe Cepsa en général, et la Société en particulier, s'efforcent dans toute la mesure du possible de ne pas employer, directement ou par l'intermédiaire d'entrepreneurs, toute personne de moins de 16 ans, et ne tolèrent aucune forme de travail des enfants ou tout type de travail forcé ou d'exploitation.

Au cours de la période de déclaration, la Société et sa société mère ont pris une série de mesures pour réduire le risque de travail forcé et des enfants en interne et dans leur chaîne d'approvisionnement, notamment les suivantes :

- l'implémentation de politiques et de procédures visant à prévenir et à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants;
- la formation des employés sur ces questions; et
- les audits et les contrôles réguliers pour assurer la conformité.

Notre activité et structure

CEPSA CHIMIE, notre société mère, est le premier producteur mondial d'ABL (alkylbenzène linéaire) et le deuxième producteur mondial de phénol/acétate, soutenu par son leadership technologique dans les deux cas. Les produits de la

Société ont diverses utilisations, notamment comme matière première pour des détergents, des résines, des pièces électroniques, des fibres synthétiques et des produits pharmaceutiques, entre autres.

La Société fait partie du Groupe Cepsa, une société intégrée qui opère dans la chaîne de valeur du pétrole et du gaz. Cepsa compte deux actionnaires principaux : Cepsa Holding, LLC, avec une participation de 61,36 %, qui est entièrement détenue par Mubadala Investment Company, et Matador Bidco, S.A.R.L., qui détient 38,41 %, et qui est entièrement détenue par The Carlyle Group. Le Groupe CEPSA comprend près de 10 000 employés dans le monde entier qui partagent nos valeurs de sécurité, de durabilité, d'amélioration continue, de leadership et de solidarité. Le Groupe CEPSA travaille sur l'internalisation progressive et est présent dans 21 pays en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Afrique et en Asie. CEPSA CHIMIE est une société solide et transparente avec un revenu annuel de 25 159 millions d'euros en 2023 (Groupe Cepsa).

Les installations chimiques de CEPSA CHIMIE (propriété directe ou indirecte) sont situées en Espagne, au Canada, au Brésil, au Nigéria et en Chine, et les installations oléochimiques sont situées en Indonésie et en Allemagne.

CEPSA CHIMIE, la société mère, s'engage dans la recherche, le développement et l'innovation pour assurer la durabilité de l'industrie ainsi que la qualité de ses produits. Elle est présente dans la vie quotidienne de millions de personnes et dans la chaîne de valeur de pratiquement tous les secteurs industriels. Elle est stratégiquement engagé envers les critères de l'économie circulaire pour rationaliser l'utilisation des intrants dans l'objectif de construire un monde plus durable, plus efficace et plus équitable.

CEPSA CHIMIE et sa filiale en propriété exclusive, CEPSA CHIMIE BECANCOUR, vendent des produits chimiques de base et dérivés sur le marché canadien. L'usine a commencé son activité en 1995 et a été la première à utiliser la technologie Detal développée conjointement par UOP et Cepsa. Située dans le parc industriel et portuaire de Bécancour, notre entreprise pétrochimique utilise un procédé de pointe qui constitue une avancée dans l'élimination de l'impact environnemental. Reconnue pour son respect des normes environnementales, CEPSA CHIMIE BÉCANCOUR est le seul fabricant d'ABL au Canada.

Grâce à un réseau de distribution efficace, nous distribuons nos produits partout en Amérique du Nord, où l'entreprise détient 22 % du marché de l'ABL et s'est bâti une solide réputation de fournisseur fiable de produits de qualité. Avec une capacité de production annuelle de 120 000 tonnes, notre usine couvre 3 % de la demande mondiale sur un marché très concurrentiel. Les compétences du personnel, la qualité des matières premières, une technologie de pointe et un service à la clientèle attentif garantissent un avenir prometteur.

Nos principes et valeurs

Chez CEPSA CHIMIE BÉCANCOUR, nous sommes régis par un ensemble de principes et de valeurs qui reflètent notre engagement envers l'éthique et la durabilité. Nous croyons au respect des droits de l'homme et veillons à ce que nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement soient exemptes de travail forcé et le travail des enfants.

Nos principes et nos valeurs sont le fondement de notre culture d'entreprise et se reflètent dans nos politiques et nos pratiques quotidiennes. Ces valeurs sont :

- Nous nous préoccupons des gens: Nous nous engageons pour la sécurité, le bien-être et le développement de nos équipes et de nos communautés.
- Nous séduisons nos clients: Nous travaillons ensemble pour aller au-delà des attentes, en créant des solutions uniques pour maximiser la satisfaction et la confiance.
- Nous prenons soin de la planète : Nous travaillons pour un avenir plus vert.
- Ensemble, nous créons plus de valeur: Nous travaillons ensemble efficacement avec respect et intégrité, en connectant les gens pour obtenir d'excellents résultats.
- Nous osons être entreprenants : Nous faisons face au changement et avec courage, en menant des projets qui créent de l'impact.

Quant au code d'éthique et de conduite du Groupe¹ Cepas, il établit les principes, les normes et les comportements fondamentaux qui nous permettent d'atteindre nos objectifs et de promouvoir nos valeurs. Ce code s'applique à tous les employés et les parties prenantes du Groupe Cepsa. Certains aspects du code particulièrement pertinents sont :

- Respect des droits de l'homme : Le code met l'accent sur la dépendance que Cepsa a à l'égard de chaque employé pour assurer le respect des droits de l'homme et l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.
- Respect des dispositions législatives et réglementaires: Le code exige que tous les employés et les parties prenantes se conforment à toutes les lois et les réglementations applicables, y compris celles relatives au travail forcé et au travail des enfants.
- Engagement envers l'éthique et l'intégrité: Le code établit un solide engagement en matière d'éthique et d'intégrité dans toutes nos opérations et chaînes d'approvisionnement.

Nos politiques

-

¹ https://www.cepsa.com/stfls/corporativo/FICHEROS/code-of-ethics-and-conduct.pdf

Nos politiques, y compris la politique des droits de l'homme², la politique d'achat durable³ et la politique de durabilité⁴, ainsi que notre engagement en matière de salaire viable⁵, reflètent notre engagement en faveur de l'éthique et de la durabilité. Ces politiques s'appliquent à toutes les opérations de CEPSA CHIMIE, y compris CEPSA CHIMIE BECANCOUR. Nous nous efforçons de nous assurer que nos politiques sont efficacement implémentées et respectées dans toutes nos opérations.

CEPSA CHIMIE s'engage à veiller à ce qu'il n'y ait pas d'esclavage moderne ou de traite des personnes dans ses chaînes d'approvisionnement ou dans toute partie de ses activités. La politique de la Société en matière de droits de l'homme reflète cet engagement, en agissant de manière éthique et intègre dans toutes ses relations commerciales et en implémentant et en appliquant des systèmes et des contrôles efficaces pour garantir que l'esclavage et la traite des personnes ne se produisent pas dans ses chaînes d'approvisionnement.

En plus de se conformer aux lois applicables dans chaque pays où il opère, et conformément au code d'éthique et de conduite, la politique des droits de l'homme du Groupe Cepsa est conforme aux lois et pratiques internationales, telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il examine également les dispositions du Plan d'action national pour les entreprises et les droits de l'homme du gouvernement espagnol, approuvé le 28 juillet 2017.

Cette politique s'applique à tous les employés du Groupe Cepsa, ainsi qu'à ses partenaires commerciaux, en ce qui concerne les droits de l'homme et les pratiques de travail dans tous les domaines et les communautés où la Société opère. Plus précisément, cette politique exige que les participants à notre chaîne d'approvisionnement approuvent le code d'éthique des fournisseurs de Cepsa, lequel prévoit expressément ce qui suit :

« Travail des enfants. Les fournisseurs doivent éviter et interdire toute forme de travail des enfants et doivent toujours respecter l'âge minimum d'emploi tel que défini dans la législation applicable, en veillant à ce que tous les travailleurs soient âgés de plus de 16 ans (l'âge minimum légal pour pouvoir travailler en Espagne) ou plus que l'âge minimum légal applicable pour les travailleurs dans le pays concerné, s'il est plus élevé;

https://www.cepsa.com/stfls/corporativo/FICHEROS/politicas A4 cepsa es human rights policy eng.p df

https://www.cepsa.com/stfls/corporativo/FICHEROS/politicas A4 cepsa es sustainable procurement policy.pdf

⁴ https://www.cepsa.com/stfls/corporativo/FICHEROS/politicas A4 cepsa es sustainability policy.pdf

⁵ https://chemicals.cepsa.com/stfls/comercial/FICHEROS/OurGlobalPledge-LivingWageCQ-6042024.pdf

de même, ils doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les travailleurs de moins de 16 ans ne se voient pas confier des tâches pénibles ou dangereuses susceptibles d'interférer avec leur éducation ou de nuire à leur santé ou à leur développement physique, mental, moral ou social.

Travail forcé. Les fournisseurs doivent s'assurer qu'il n'existe aucun type de travail forcé ou obligatoire au sein de leur organisation, ce qui signifie que personne ne doit travailler sous la contrainte ou sous la menace de sanctions, de punitions ou de représailles. »

Le Groupe Cepsa attend et encourage ses partenaires commerciaux à développer et à implémenter des programmes et des normes éthiques qui s'alignent sur ceux de la Société. Dans les cas où CEPSA CHIMIE estime que ces parties n'ont pas respecté ses politiques ou leurs engagements contractuels, elle se réserve le droit de prendre les mesures appropriées.

Les employés de CEPSA CHIMIE sont responsables d'assurer l'intégrité de la Société. Par conséquent, si une violation potentielle du code d'éthique et de conduite, liée aux règles internes ou externes, est détectée, chaque employé a l'obligation de la signaler dès que possible par les canaux disponibles.

CEPSA CHIMIE ne tolérera aucune forme de représailles dirigée contre toute personne qui soulève de bonne foi une préoccupation concernant une éventuelle violation du code d'éthique et de conduite ou des règles internes ou externes. Les représailles ne seront pas non plus autorisées contre quiconque aide à une enquête sur la non-conformité.

D'autre part, les personnes ne se conformant pas au code d'éthique et de conduite et aux politiques de la Société peuvent mettre la Société en danger et, par conséquent, peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires ou de sanctions.

Chaque violation des politiques et du code de conduite est examinée au cas par cas et, si nécessaire, des mesures disciplinaires et correctives appropriées sont appliquées conformément aux politiques et procédures de l'entreprise et aux lois applicables.

Procédures de diligence raisonnable en matière d'esclavage et de traite des personnes

Le comité de conformité et d'éthique est composé de représentants des départements suivants :

- audit interne, conformité et risque
- juridique
- communications, relations institutionnelles et marketing de marque

- hygiène, sécurité, environnement et qualité
- ressources humaines et organisation
- finances et administration

Ce comité examine périodiquement les politiques applicables et présente des recommandations au conseil d'administration concernant toute modification ou révision qui pourrait être nécessaire ou souhaitable pour assurer leur adéquation et leur efficacité, en tenant compte des suggestions et des contributions du bureau de l'éthique et de la conformité et des employés du Groupe Cepsa.

CEPSA CHIMIE dispose d'une équipe de conformité dédiée, le Bureau de l'éthique et de la conformité, pour mener les processus de diligence raisonnable appropriés qui assureront une supervision, un suivi et un contrôle efficaces afin d'identifier toute mesure ou tout comportement qui viole les normes et les principes de la politique des droits de l'homme et du code de conduite.

Dans le cadre de notre initiative d'identification et d'atténuation des risques, nous avons implémenté des systèmes pour :

- identifier et évaluer les zones à risque potentielles dans nos chaînes d'approvisionnement;
- atténuer le risque d'esclavage et de traite des personnes dans nos chaînes d'approvisionnement;
- surveiller les zones à risque potentielles dans nos chaînes d'approvisionnement;
- protéger les lanceurs d'alerte.

La chaîne d'approvisionnement de CEPSA

La chaîne d'approvisionnement du Groupe Cepsa comprend 3 394 fournisseurs, ce qui représente une dépense totale d'approvisionnement de 1 423 millions d'euros.

Nous encourageons l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux en raison de l'impact positif sur le paysage commercial environnant, sans parler des avantages que cela procure (faciliter l'approvisionnement, augmenter la flexibilité et garantir les temps de réponse, en plus de faciliter la maîtrise des risques pays, etc.).

Un engagement clé envers la politique d'achat durable du groupe Cepsa est de promouvoir les meilleures pratiques en matière d'achat et de passation de contrats de biens et de services grâce à une gestion responsable et durable. Le code d'éthique et de conduite des fournisseurs du Groupe Cepsa renforce son engagement en faveur de l'éthique et de la transmission des valeurs. Les exigences spécifiques d'approvisionnement de la Société sont normalisées et établies dans les conditions générales de contrats et les modèles contractuels et

doivent être acceptées par tout tiers faisant affaire avec la Société lors de l'enregistrement et des différentes étapes de l'attribution de l'appel d'offres.

CEPSA CHIMIE souligne à tous nos fournisseurs l'importance d'une bonne performance ESG dans leurs propres opérations et d'exiger des normes similaires au sein de leurs propres chaînes d'approvisionnement.

CEPSA CHIMIE utilise un processus analytique pour identifier les domaines spécifiques nécessitant une action et aider à forger des partenariats pour stimuler l'innovation collaborative et intégrer les critères ESG dans son processus décisionnel.

Adhésion des fournisseurs à nos valeurs et à notre éthique

CEPSA CHIMIE BÉCANCOUR a une tolérance zéro pour l'esclavage et la traite des personnes. Pour s'assurer que tous ceux qui font partie de notre chaîne d'approvisionnement et que les entrepreneurs se conforment à nos valeurs, CEPSA CHIMIE BÉCANCOUR exige qu'ils implémentent un programme rigoureux de conformité de la chaîne d'approvisionnement.

En sélectionnant nos fournisseurs, la Société :

- Donne la préférence, dans ses processus de diligence raisonnable et de sélection, aux fournisseurs et entrepreneurs qui ont leurs propres politiques en matière de droits de l'homme ou, en leur absence, à ceux qui soutiennent les principes du code d'éthique et de conduite du Groupe Cepsa.
- Exige que sa chaîne d'approvisionnement adhère formellement au « Code d'éthique des fournisseurs du Groupe Cepsa » ou qu'elle ait adopté les principes incorporés dans le Pacte mondial des Nations Unies.
- Établit des canaux de communication appropriés avec ses fournisseurs et ses sous-traitants qui permettent de signaler d'éventuelles violations et infractions.
- Exige le respect des principes et des normes internationaux sur l'usage de la force, en particulier le « Code international de conduite pour les prestataires de services de sécurité privés » (www.icocpsp.org), étant donné que certaines activités du Groupe Cepsa sont menées dans des environnements à haut risque et difficiles qui nécessitent l'engagement de sociétés de sécurité publiques ou privées.

Évaluation des risques dans la chaîne d'approvisionnement

Selon l'indice mondial de l'esclavage, la grande majorité de la chaîne d'approvisionnement du Groupe Cepsa est située dans des régions considérées comme ayant une prévalence faible à moyenne de l'esclavage (Canada, Brésil, UE, Chine). Nous sommes conscients que certains de nos fournisseurs sont

situés dans des régions où la prévalence de l'esclavage est plus élevée, ce qui rend ces parties de la chaîne d'approvisionnement plus à risque.

Pour atténuer ces risques, nous évaluons les fournisseurs sur une base continue pour les risques opérationnels, économiques, ESG, droits de l'homme, santé et sécurité, pays, sécurité de l'information et de la contrepartie (Know Your Counterparty ou KYC). Nous les évaluons également pour les risques liés à notre activité, y compris ceux associés aux services et aux produits.

Nous avons effectué 3 031 évaluations des risques sur les fournisseurs actifs en 2023. Une analyse de conformité supplémentaire a été menée sur 373 autres fournisseurs, en recoupant les listes internationales conformément à la procédure KYC. Nous disposons également d'un outil de suivi des risques et d'un système d'alerte en temps réel (RiskMethods), qui prend en compte les questions de durabilité et de droits de l'homme et est intégré à la plateforme de la zone d'approvisionnement. Nous n'avons découvert aucun fournisseur présentant un risque élevé ou très élevé.

Remédiation

Au cours de la période de rapport, la Société n'a identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités ou dans notre chaîne d'approvisionnement et nous n'avons actuellement aucune politique formelle sur la façon dont nous pourrions remédier à toute perte liée à de telles activités.

De même, la Société n'a reçu aucune communication par le biais du Canal Intégrité ou par tout autre moyen révélant une non-conformité concernant le travail forcé ou le travail des enfants.

Formation

Pour assurer un niveau élevé de compréhension des risques de l'esclavage moderne et de la traite des personnes dans les chaînes d'approvisionnement et les entreprises de la Société, CEPSA CHIMIE offre une formation à ses employés. CEPSA CHIMIE dispose d'un programme de formation à l'éthique et à la conformité, qui comprend des sujets sur les droits de l'homme.

Cette formation obligatoire sur notre code d'éthique est exigée de chaque nouvel employé de l'organisation. À ce jour, 99 % des employés affectés au site de Bécancour, au Québec, ont suivi une formation sur le code d'éthique de l'entreprise. La totalité du code d'éthique est également disponible sur notre réseau pour que les employés puissent le consulter à tout moment. L'équipe locale comprend également une personne qui a été certifiée en éthique et conformité, représentant l'importance et la présence de ces éléments au sein de l'équipe et dans la gestion des activités quotidiennes.

CEPSA CHIMIE fournit également un rappel de cette formation chaque année pour s'assurer que tous les employés sont conscients de la façon dont l'entreprise veut gérer ses relations d'affaires pour protéger les droits de l'homme et assurer le respect des réglementations locales et internationales.

Les résultats et les étapes à venir

Nous avons fait des progrès significatifs dans l'implémentation de nos politiques et dans l'atténuation des risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement. Cependant, nous reconnaissons qu'il y a toujours place à l'amélioration, et nous nous engageons à poursuivre nos efforts dans ce domaine. Nous prévoyons de prendre des mesures supplémentaires à l'avenir, notamment en révisant nos politiques et nos procédures, en élargissant nos initiatives de formation et en améliorant nos processus d'audit et de contrôle afin de réduire les risques de travail des enfants et de travail forcé dans notre chaîne d'approvisionnement.

Surveiller l'efficacité

En 2023, Cepsa Chimie a créé le comité ESG. Ce comité est chargé de faciliter le processus de collecte des données nécessaires de chaque zone et de suivre les progrès vers les objectifs ESG et la conformité à son plan.

À ce jour, la Société n'a pas évalué l'efficacité des mesures prises en matière de travail de enfants et de travail forcé. À l'avenir, le comité ESG de Cepsa Chimie recevra périodiquement une mise à jour sur les risques et les progrès liés aux recommandations identifiées.

Attestation

« Conformément aux exigences de la loi, et en particulier à l'article 11 de celleci, ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de CEPSA CHIMIE BÉCANCOUR.

Conformément à la loi, je, soussigné, atteste avoir examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'un contrôle préalable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la loi pour la période de référence mentionnée ci-dessus.

J'ai le pouvoir de lier CEPSA CHIMIE BÉCANCOUR

José Maria Solana

PDG, Cepsa Chimie

26 mai 2024